

**Décret autorisation d'absences « familiales » :  
le Gouvernement persiste à attaquer les droits des agent-es**

Ce mercredi 8 avril, le conseil commun de la fonction publique avait inscrit à son ordre du jour l'étude du projet de décret sur les Autorisations spéciales d'absence à caractère familial. Malgré l'oppositions manifestée par l'ensemble des organisations syndicales dans les groupes de travail préparatoires, le Gouvernement a persisté dans sa volonté de restriction des droits.

Si le Conseil d'État a en effet enjoint au gouvernement de rassembler dans un décret unique les différentes autorisations spéciales d'absence existantes, sa décision n'imposait pas de restreindre les droits des agent-es. Un vœu de l'ensemble des organisations syndicales a été porté demandant le retrait du texte de l'ordre du jour. L'administration s'y est opposée.

Le projet présenté est régressif pour les agent-es et en particulier pour les femmes qui sont les premières utilisatrices des jours de garde pour enfant malade que le Gouvernement entend réduire de moitié, passant de 12 jours à seulement 6 jours. Solidaires Fonction Publique ne peut se satisfaire de l'octroi des 12 jours aux familles monoparentales. C'est bien 12 jours qu'il faut pour l'ensemble des parents et accorder des jours supplémentaires pour les familles monoparentales. Ceci n'est qu'un exemple de reculs de ce texte par rapport notamment à de nombreuses situations locales.

Le projet de décret ne contient aucune avancée significative pour les agent-es. Il est par ailleurs pris sans tenir compte des droits nouveaux que plusieurs organisations dont Solidaires revendiquent tel le congé hormonal.

Solidaires Fonction Publique a fait remarquer avec force que le Gouvernement ne peut communiquer sur la négociation égalité femmes-hommes en cours d'un côté et attaquer les droits des femmes de l'autre : ASA, baisse de l'indemnisation du CMO y compris pour les femmes enceintes, transposition au rabais de la directive sur la transparence salariale.

Solidaires Fonction Publique ainsi que le reste de l'intersyndicale ont voté unanimement contre le projet de décret.

Solidaires fera valoir par tous moyens y compris juridique les droits des agentes et agents.

Nous n'accepterons aucun recul social ni aucune économie sur nos vies.

*Paris, le 9 avril 2026*